

**COMMUNE  
DE  
SAINT MARCEL-lès-ANNONAY**

**COMPTE RENDU SUCCINCT**

Conseil Municipal  
du 8 novembre 2016 à 19 heures

Président de séance : Monsieur Alain ARCHIER, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présent(s) : ARCHIER Alain, ROUX Michel, POULENARD Guy, THOMAS Irène, BRUNON Doriane, GIRARD Patrice, GOURDON Chrystelle, GUYOT Laurent, MARSEGUERRA Marcel, MAYOUD Martine, RAMEAU Maryse, REVOIL Lyliane

Excusé(s) : BLACHE Jean-Paul, PEYRARD Georges

Absent(s) : DUMAS Christine

Pouvoir(s) :

---

*Monsieur Alain ARCHIER, Maire ouvre la séance ordinaire publique à 19 heures.*

**Désignation du secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 du CGCT**

M. Marcel MARSEGUERRA, Conseiller Municipal est désigné secrétaire de séance.

**Approbation du dernier procès-verbal**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le dernier procès-verbal.

Nombre de votants : 12

POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

**2016 068 : Décision modificative du budget n° 2**

Le Conseil Municipal donne son accord sur la décision modificative du budget n° 2.

Nombre de votants : 12

POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

**2016 069 : Subventions aux associations**

Le Conseil Municipal décide des subventions aux associations.

Nombre de votants : 12

POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

**2016 070 : Contrat « vérification extincteurs et robinets d'incendie armés (RIA) »**

Le Conseil Municipal approuve le contrat de maintenance de la société EUROFEU SERVICES pour la vérification des extincteurs et RIA.

Nombre de votants : 12

POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

**2016 071 : Contrat « vérification périodiques de divers bâtiments et équipements »**

Le Conseil Municipal approuve le contrat de maintenance de la société BUREAU VERITAS pour la vérification périodique des bâtiments et équipements communaux.

Nombre de votants : 12

POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

**2016 072 : Convention « Formation recyclage habilitation électrique »**

Le Conseil Municipal approuve la convention de formation « Recyclage Habilitation électrique » de 2 agents techniques et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.

Le coût s'élève à 190 € TTC.

Nombre de votants : 12

POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

**2016 073 : Prise en charge des frais de formation « Prévention Secours Civiques » pour les élèves de CM2**

Le Conseil Municipal décide de prendre en charge financièrement la formation « Prévention Secours Civiques » pour les élèves de CM2 de l'Ecole Publique et de l'Ecole Privée St Joseph de notre commune.

Le coût s'élève à 570 €.

Nombre de votants : 12

POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

**2016 074 : Participation financière repas des aînés 2016**

Le Conseil Municipal fixe les montants de participation financière pour le repas des aînés 2016 :

Habitants de 65 ans et +	Gratuité
Si conjoint de – de 65 ans	Participation de 18 € pour le conjoint
Accompagnateur d'un habitant seul	Participation de 25 €
CM de – 65 ans Membres CCAS de – 65 ans	Participation de 18 € pour l' élu + 18 € pour son conjoint
Officiels et Animation	Gratuité

Nombre de votants : 12

POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

**2016 075 : Modification règlement salle polyvalente**

Le Conseil Municipal approuve les modifications du règlement de la salle polyvalente suivantes :

- Article 1 : Présentation des salles : la mention « assises » relative au nombre de personnes (capacité) est supprimée
- Article 6 – Modalités de réservations – 3/Enregistrement de la réservation : le texte « Un chèque de location, libellé à l'ordre du Trésor Public, qui sera remis au secrétariat de mairie maximum 1 mois avant la date de location et sera encaissé après la location » est remplacé par

« Un chèque de location, libellé à l'ordre du Trésor Public, qui sera remis au secrétariat de mairie 1 mois avant la date de location. Celui-ci sera encaissé à la fin du mois précédent la location ».

Nombre de votants : 12

POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

**2016 076 : Modification règlement salle du boulodrome**

Le Conseil Municipal approuve les modifications du règlement de la salle du boulodrome suivantes :

- Article 1 : Présentation des salles : la mention « assises » relative au nombre de personnes (capacité) est supprimée
- Article 6 – Modalités de réservations – 3/Enregistrement de la réservation : le texte « Un chèque de location, libellé à l'ordre du Trésor Public, qui sera remis au secrétariat de mairie maximum 1 mois avant la date de location et sera encaissé après la location » est remplacé par « Un chèque de location, libellé à l'ordre du Trésor Public, qui sera remis au secrétariat de mairie 1 mois avant la date de location. Celui-ci sera encaissé à la fin du mois précédent la location ».

Nombre de votants : 12

POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

**2016 077 : Entretien et restauration berges Ruisseau de Concise : Convention de travaux en rivière**

Le Conseil Municipal approuve la convention de travaux en rivières concernant les parcelles communales AE 91, AE 313, AE 414, AH 37 et AH 55 longeant le Ruisseau de Concise, pour une durée de 5 ans.

Nombre de votants : 12

POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

**2016 078 : Entretien et restauration berges Ruisseau de Concise : Convention de mise à disposition de l'exercice du droit de pêche**

Le Conseil Municipal approuve la convention de mise à disposition de l'exercice du droit de pêche concernant les parcelles communales AE 91, AE 313, AE 414, AH 37 et AH 55 longeant le Ruisseau de Concise, pour une durée de 5 ans.

Nombre de votants : 12

POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant soumise au débat, Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures 00

Vu par nous, pour être mis à l'affichage en mairie, le **09 NOV. 2016**, conformément aux dispositions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,  
Alain ARCHIER

